

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 14 janvier 2016 à 17h30, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
BOURDEAU
BRISON SAINT INNOCENT
GRESY SUR AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
SAINT OFFENGE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VOGLANS

DORD Dominique
BERETTI Renaud
CASANOVA Corinne
FRUGIER Michel
DRIVET Jean-Marc
CROZE Jean-Claude
CLERC Robert
BOUVIER Eudes
EICHENLAUB Jean-Christophe
FAZIO Salvator
CURTILLET Jacques
GELLOZ Bernard
LOISEAU Jean-Claude
GONTHIER Gérard
MERCIER Yves

Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS

*Pouvoir de Robert AGUETTAZ
Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
Pouvoir de Nicolas JACQUIER*

ABSENTS EXCUSES :

LE BOURGET DU LAC
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ CLARAFOND
PUGNY CHATENOD
VIVIERS DU LAC

FRANCOIS Marie-Pierre
FALCETTA Nicole
JACQUIER Nicolas
MASSONNAT Jean-Guy
AGUETTAZ Robert

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme BEAUX SPEYSER Danièle	Drumettaz-Clarafond
M. GOUDOUNEIX Michel	Directeur général des services
M. GIMOND Frédéric	Directeur général adjoint
Mme REVOL Martine	Directrice de cabinet
M. TOUZEAU Christophe	Responsable Assainissement – Eau potable de secours
Mme QUAY THEVENON Eline	Assistante de direction
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 34 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 5 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 15 présents et 19 votants en début de séance.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2016
Exécutoire le : 19 JAN. 2016
Affichée le : 19 JAN. 2016
Visée le : 18 JAN. 2016

FONCIER

**Aménagement d'une voie piétons-cycles entre les communes
d'Aix-les-Bains et de Brison-Saint-Innocent lieu-dit Côtéfort
Achat d'une partie de la parcelle BL 26 appartenant
à Mmes Marie-Hélène PERTSOUNIS & Marinette BLANCHARD**

Monsieur le Président indique à l'Assemblée, que dans le cadre du projet de création de la voie piétons-cycles de COTEFORT, sur le territoire de la Commune d'AIX-LES-BAINS, une promesse de vente a été recueillie auprès de Mmes PERTSOUNIS et BLANCHARD, au profit de Grand Lac.

Mmes Marie-Hélène PERTSOUNIS et Marinette BLANCHARD céderont à Grand Lac une emprise de 23 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section BL numéro 26, située au lieu-dit « COTEFORT », conformément au plan annexé à la délibération.

Cette promesse prévoit donc un prix de vente de 713,00 € (toutes indemnités incluses).

Monsieur le Président précise que cette opération portant sur des biens d'une valeur inférieure à 75 000 € HT, l'avis du Service France Domaine n'a pas été sollicité.

Il précise également que la valeur retenue de 31€/m² correspond à la valeur arrêtée à l'occasion d'une récente adjudication de parcelle à proximité du projet et dans le même zonage au PLU.

L'acte de vente sera signé en l'étude GREFFIOZ-TOUVET-DAL DOSSO-PICHON, notaires à Aix-les-Bains. Les frais d'acte seront à la charge de Grand Lac.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement (141-04).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'achat ci-dessus détaillé,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 15
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



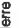









Commune d'AIX-LES-BAINS
 Section BL
 Lieu-dit "Côte Fort"
 Propriété Succession PASTEUR
 Parcelle n°26


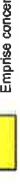

Projet d'aménagement d'une piste cyclable
PLAN DE DIVISION

Echelle 1/250

Topographie

-  Piquet Bois
-  Borne OGE
-  Borne pierre
-  Bâti dur
-  Bâti léger
-  Clôture
-  Talus
-  Bordure / trottoir
-  Bord enrobé
-  189

Application du plan cadastral réalisée par agrandissement et calage du plan au 1/1000.
 L'application cadastrale représentée ne confère aucune garantie juridique ni droit de propriété

-  Limites emprise
-  Emprise concernée, n° 26a pour environ 0a 23.
-  Limites emprise d'occupation temporaire pour la réalisation des travaux.

Division parcellaire

-  Ancien numéro
-  Designation provisoire
-  Nouveau numéro
-  Surface cadastrale
-  Division réalisée

Document d'arpentage n°

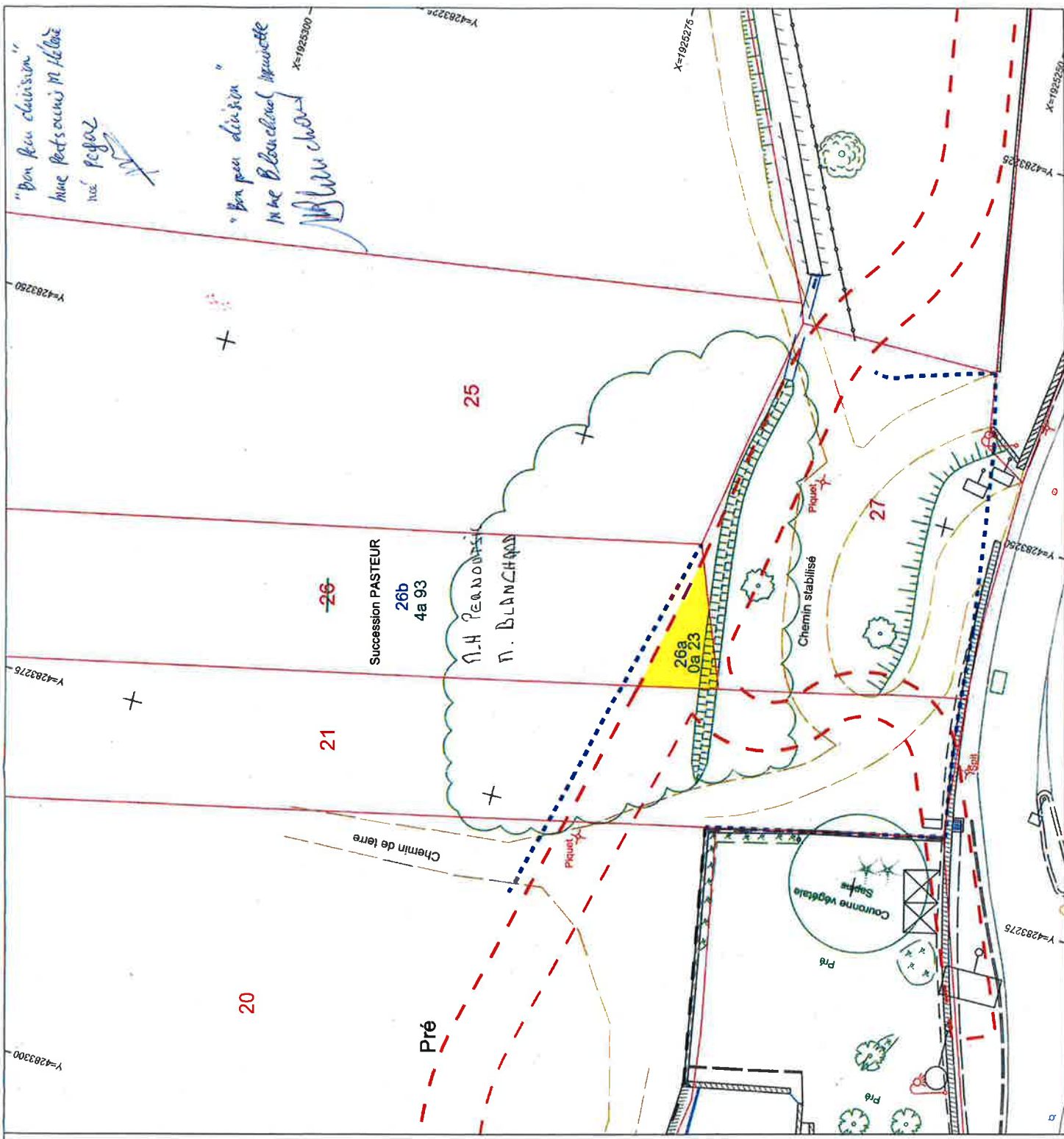
Cadastré de Chambéry, en date du 00/00/20....
 Les limites décrites étant issues de la présente division ne seront réelles et certaines que lorsque le présent plan de division aura été annexé à un acte authentique.



311 rue de l'Eglise
 73000 CHINDREUX
 Tél : 04 79 54 21 34
 Fax : 04 79 54 21 21
 chindreux@geode.cc

Dossier : 13225

Levé de calage effectué le : 11/09/2014
 Fichier : 13225 bornage.dwg
 Présentation PLAN EMPRISE PASTEUR
 Plan établi le 07/04/2015
 Mis à jour le 26/11/2015-09/12/2015



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Foncier - Acquisition d'une voie piétons-cycles entre les communes d'Aix-les-Bains et de Brison-Saint-Innocent lieu-dit Côtefort - Achat d'une partie de la parcelle BL26 appartenant à Mmes Marie-Hélène PERTSOUNIS et Marinette BLANCHARD

Date de transmission de l'acte : 18/01/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 18/01/2016

Numéro de l'acte : d1251 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160114-d1251-DE

Date de décision : 14/01/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.2. Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 75 000 euros